



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 24 février 2015

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le préfet de l'Ardèche appelle les usagers de la route à la plus grande vigilance et au respect des plus vulnérables (piétons, deux-roues)**

En Ardèche, le bilan de l'accidentalité routière de l'année 2014 a montré une hausse de la mortalité par rapport à l'année précédente. En ce début d'année, la situation demeure préoccupante en particulier pour les usagers vulnérables. L'Ardèche déplore déjà 3 morts parmi cette catégorie d'usagers, ce qui représente 75% des victimes tuées sur la route. Dans 90% des cas, les accidents sont dus au comportement à risque d'un usager de la route.

Face à ce triste constat qui risque de s'accroître avec l'arrivée des beaux jours, le préfet a demandé aux forces de l'ordre de renforcer leur présence sur le bord des routes afin d'infléchir au plus vite cette tendance.

De nombreux contrôles coordonnés Police et Gendarmerie seront réalisés sur l'ensemble du département, dans des plages horaires variables, de jour comme de nuit. Les comportements à risque seront réprimés avec la plus grande fermeté.

Depuis le 1er janvier, les forces de l'ordre ont mis en place **1228 contrôles** routiers sur une période de 53 jours. Lors de ces contrôles, **3314 infractions** ont été relevées sur les routes ardéchoises, soit 125 infractions par jour, dont **139 pour alcoolémie**, soit 2 à 3 par jours et **1653 pour excès de vitesse**, soit 31 par jour. De plus, 209 véhicules ont été immobilisés au bord de la route et 84 permis de conduire ont également été retirés immédiatement.

Outre la rétention immédiate de son permis de conduire, le contrevenant s'expose, en cas d'infraction grave, à la perte de son permis de conduire et à la saisie de son véhicule sur décision de justice.

Le préfet appelle chacun à redoubler d'efforts et de prudence pour une conduite sûre, se-reine, respectueuse des autres, en particulier à l'égard des autres usagers plus vulnérables (piétons, cyclistes, deux-roues motorisées).

De leurs côtés, les usagers vulnérables doivent également observer la plus grande vigilance au regard de leur comportement (non respect des feux tricolores, port d'écouteurs...) et respecter le code de la route.

Ce bilan rappelle que tout relâchement dans le respect des règles du code de la route entraîne inexorablement une augmentation du nombre de personnes tuées et blessées.

Avoir un comportement responsable sur la route, en toutes circonstances, c'est respecter les autres usagers et ne pas mettre nos vies en danger. L'important n'est pas d'aller vite mais d'arriver à destination.

---

### **CONTACTS PRESSE :**

Préfecture de l'Ardèche :  
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle  
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09  
Mèl. : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)



Suivez-nous sur Twitter : @Pref\_07